

MTI CONCEPT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 420 000 €
SIEGE SOCIAL : 39 TER RUE DE LA REPUBLIQUE
42600 MONTBRISON
752 774 646 RCS ST ETIENNE

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Michaël MARREL

Madame Virginie TORRES

Signé par :

04A41A1B42E3464...

Signé par :

353C195AFDB347D...

Désignation de l'entreprise

Société MTI CONCEPT

Néant

*

Adresse de l'entreprise

39 T rue de la République

42600 MONTBRISON

Número SIRET *

75277464600018

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 5		3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	112 120	030	51 051	61 069 80 578	
	Immobilisations financières *(1)		040	554 046	042		554 046 806 203	
	Total I (5)		044	666 166	048	51 051	615 115 886 781	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 152	066		1 152 1 152	
	ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	22 844	070	4 743	18 101 390 355
			Autres *(3)	072	1 072 730	074		1 072 730 10 685 448
Charges constatées d'avance *		092	1 513	094		1 513 27 363		
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	126 646	086		126 646 189 580		
Total II		096	1 224 885	098	4 743	1 220 142 11 293 898		
Total général (I+II)		110	1 891 051	112	55 795	1 835 257 12 180 679		
PASSIF					Exercice N		Exercice N-1	
					NET		NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 420 354	1 421 763	
	Ecart de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	142 000	142 000	
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		7 202	
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136	166 268	10 111 389	
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
	Total I				142	1 728 622	11 682 354	
	Provisions pour risques et charges				154	19 116	19 116	
	Total II				156		153 913	
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				164		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	12 508	33 320
		Fournisseurs et comptes rattachés				172	15 249	227 482
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	15 249	23 165		
Comptes courants d'associés				173	24 025	31 853		
Autres dettes				175		9 475		
Produits constatés d'avance				174		479 209		
Total III				176	87 519	12 180 679		
Total général (I + II + III)					180	1 835 257	12 180 679	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 420	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	250 000	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Qualin

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 002238 en Euros.

ALTEO Audit et Conseils

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de méthode lié à l'application d'une nouvelle réglementation comptable.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 258			11 258
Matériel de transport	91 642			91 642
Matériel de bureau et matériel informatique	12 756	1 420	7 226	6 950
Mobilier	2 270			2 270
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	804 046		250 000	554 046
TOTAL GENERAL	921 972	1 420	257 226	666 166

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 830	1 127		6 957
Matériel de transport	22 084	18 329		40 413
Matériel de bureau et matériel informatique	8 140	1 316	7 226	2 230
Mobilier	1 294	157		1 451
TOTAL GENERAL	37 348	20 929	7 226	51 051

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	910	3 833			4 743
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	910	3 833			4 743

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			1 420		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			1 420		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			7 226		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			250 000		
TOTAL GENERAL			257 226		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements		1 127		
Matériel de transport		18 329		
Matériel de bureau et matériel informatique		1 316		
Mobilier		157		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		20 929		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Ventilation des diminutions			
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et matériel informatique		7 226	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		7 226	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 29 446	5 29 446	
Clients douteux ou litigieux	1 092	1 092	
Autres créances clients	21 752	21 752	
Impôts sur les bénéfices	18 918	18 918	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 277	1 277	
Groupe et associés	1 042 384	1 042 384	
Débiteurs divers	10 151	10 151	
Charges constatées d'avance	1 513	1 513	
TOTAL	1 626 533	1 626 533	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	100. 00	14 200			14 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 420 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 763	1 409 -		
Réserve légale	142 000			
Autres réserves	7 202	7 202 -		
Résultat de l'exercice	10 111 389		10 120 000	
Total des capitaux propres	11 682 354	8 611 -	10 120 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				354
Réserve légale				142 000
Résultat de l'exercice				166 268
Total des capitaux propres				1 728 622

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 508	12 508		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 249	15 249		
Groupe et associés	24 025	24 025		
Autres dettes	35 737	35 737		
TOTAL	87 519	87 519		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le 04/03/2026
MARREL Michaël Gérant

MTI CONCEPT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 420 000 €
SIEGE SOCIAL : 39 TER RUE DE LA REPUBLIQUE
42600 MONTBRISON
752 774 646 RCS ST ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25-05-2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 166 268,06 € de la manière suivante :

En totalité aux associés à **titre de dividendes** 166.268,06 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 166.268,06 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Distributions globales mises en paiement		
Date de l'assemblée	Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI	Eligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI
20/06/2025	0 €	10.120.000 €
23/05/2024	0 €	1.800.000 €
20/12/2023	0 €	1.340.000 €
26/06/2023	0 €	500.000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25-05-2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Monsieur Michaël MARREL

Gérant

Signé par :

04A41A1B42E3464...

Madame Virginie TORRES

Gérante

Signé par :

353C195AFDB347D...